

M. Cousté



54

Tableau d'Assemblage
du plan cadastral particulier de la Commune de
HANNONVILLE-au-Passage
Canton de Coullemere,
Arrondissement de Metz, Département de la Moselle.
Communié avec le terrain le 25 Mars 1811, sous l'Administration de
M. de la Roche de Vaulane, Agent
Royal.
en deux feuilles.
M. Cousté, Architecte, a dressé ce plan.
M. Cousté, Architecte, a dressé ce plan.
M. Cousté, Architecte, a dressé ce plan.
M. Cousté, Architecte, a dressé ce plan.



La réutilisation des données publiques obtenues par le conseil général de Meurthe-et-Moselle est soumise à l'obtention préalable d'une licence.
L'utilisation de ce service est concédée à l'utilisateur préalablement abonné pour son usage personnel

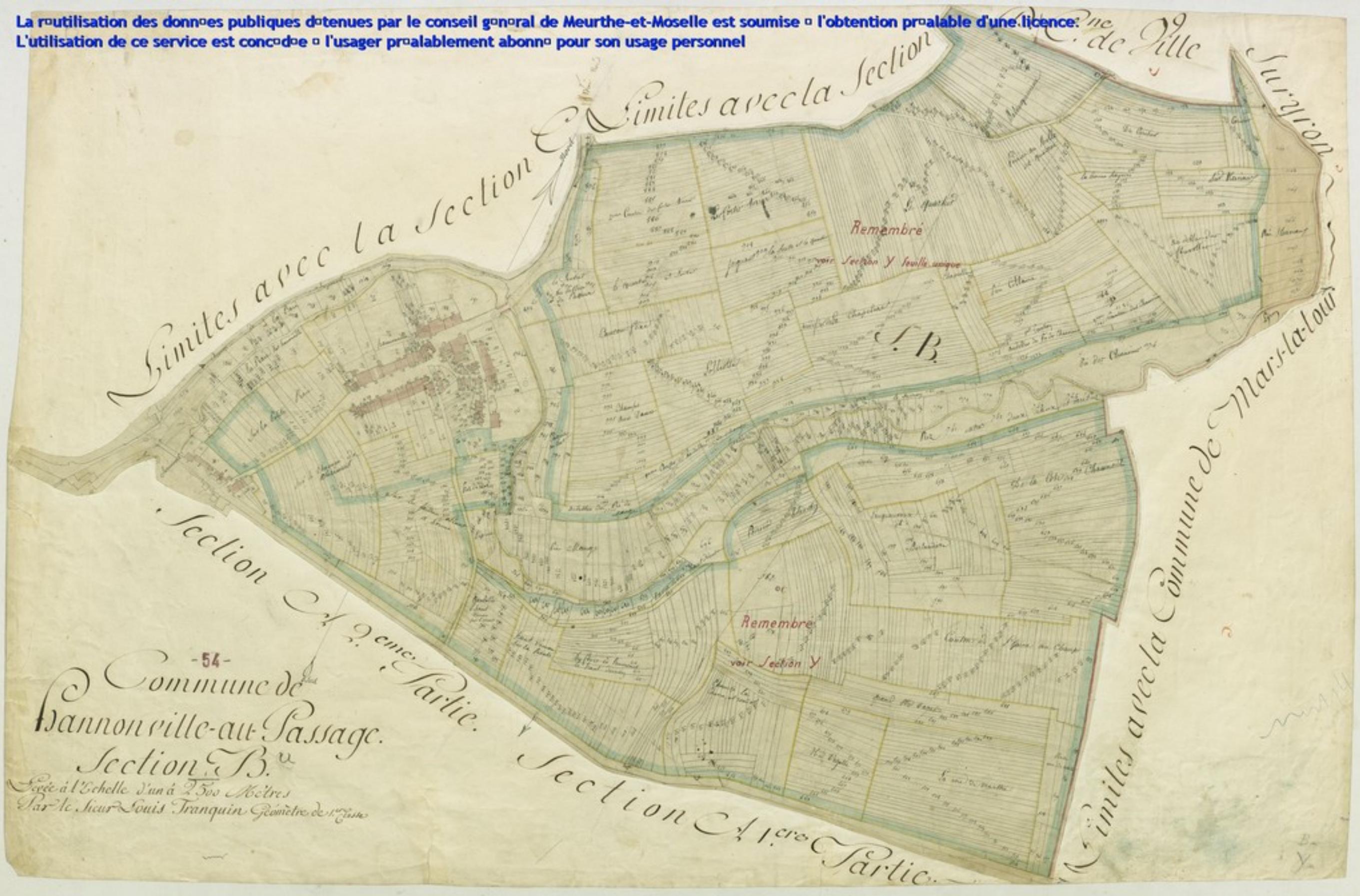
Commune de
Dannonville-au-Passage
Section A 2^{ème} Partie
Échelle d'un à 2500 Mètres
Par le Sieur Louis Franquin Géomètre des C^{tes}

-54-



A2

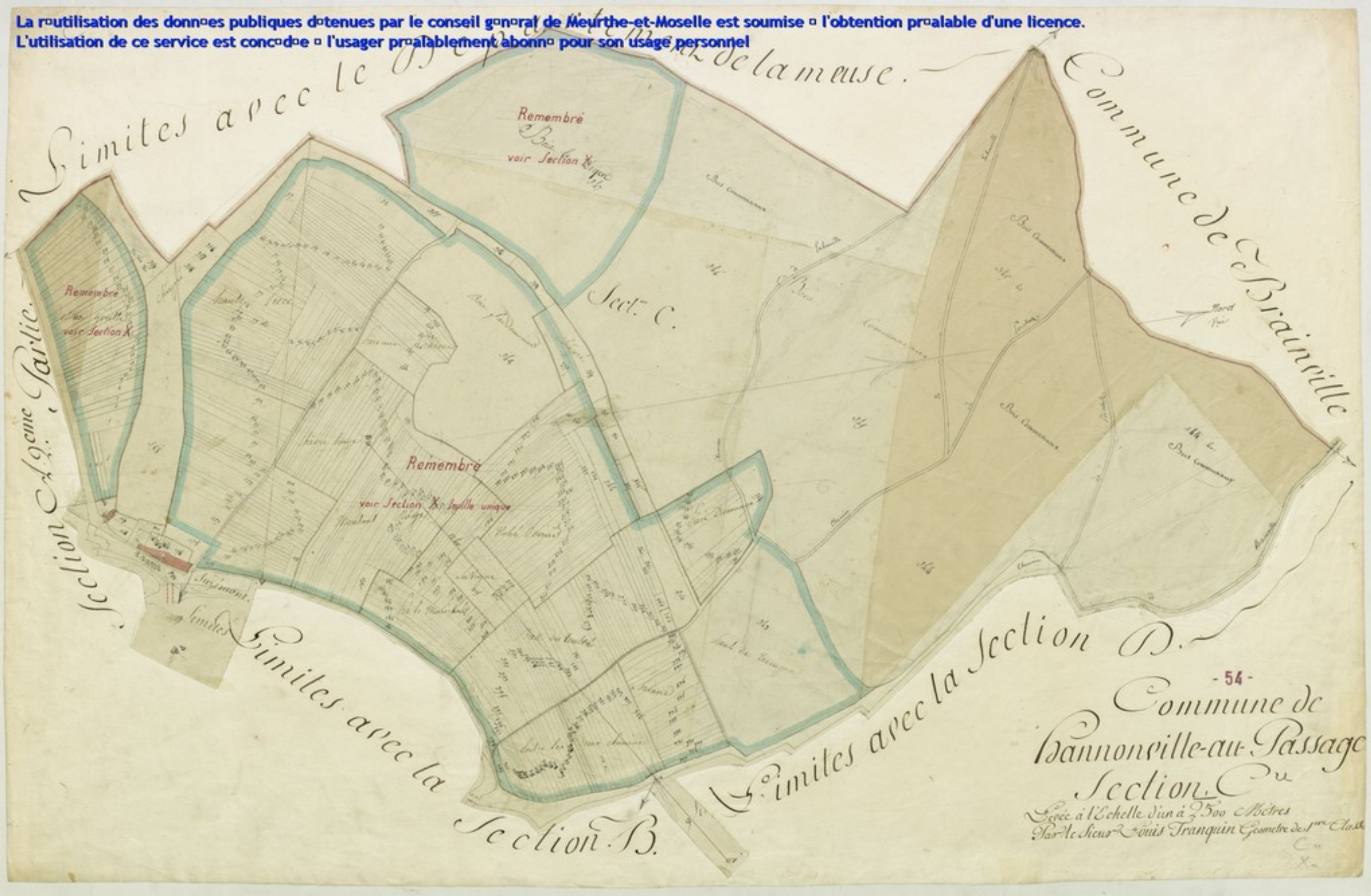
La réutilisation des données publiques détenues par le conseil général de Meurthe-et-Moselle est soumise à l'obtention préalable d'une licence.
L'utilisation de ce service est concédée à l'usager préalablement abonné pour son usage personnel



Limites avec la Section C
Limites avec la Section D
Remembre
Section Y feuille unique
Section B
Section A 2^e partie
Section A 1^{re} partie
Commune de Mars-la-Tour

54-
Commune de
Dannonville-au-Passage.
Section B.
Dessiné à l'Echelle d'un à 2500 Mètres
Par le Sieur Louis Tranquin Géomètre de l'États

La réutilisation des données publiques détenues par le conseil général de Meurthe-et-Moselle est soumise à l'obtention préalable d'une licence.
L'utilisation de ce service est concédée à l'utilisateur préalablement abonné pour son usage personnel



Section A. de la Meuse.

Limites avec la Section B.

- 54 -
Commune de Pannonsville-au-Passage
Section C. ou
Echelle d'un à 2500 Mètres
Par le Sieur Louis Franquin Geometre des 1re Classe
C.
X.

La réutilisation des données publiques détenues par le conseil général de Meurthe-et-Moselle est soumise à l'obtention préalable d'une licence.
L'utilisation de ce service est concédée à l'usager préalablement abonné pour son usage personnel

